



## Naturalisation + coupure dans les 5 ans de stage

Par **nhassar**, le **11/10/2017** à **00:31**

Bonjour,

Je sollicite votre aide concernant une demande de naturalisation (par décret), veuillez trouver ci-dessous les détails de mon parcours:

Arrivée en France en 2008 comme étudiant

Obtention d'un Master 1 en 2009

Travail comme salarié à temps partiel dans une entreprise en extra à partir de 2009

Changement de statut d'étudiant vers profession libérale en 2010

J'ai continué à travailler dans l'entreprise en même temps (faute de trouver des contrats)

En 2011 j'ai signé un CDI au sein de la même entreprise

En 2013 j'ai voulu changer le statut de profession libérale vers salarié, instruction du dossier jusqu'en 2015 (à chaque fois des récépissés)

En 2015 j'ai fini par avoir une OQTF (préfecture de Paris) suite au refus de la DIRECCTE (avoir cumulé deux statuts, celui de salarié sans autorisation de travail), mon recours hiérarchique (contre la direccte) à été refusé, même chose pour celui du tribunal administratif (contre la direccte), je me suis retrouvé sans titre de séjour pendant 4 mois, entre temps j'avais déménagé à Créteil et j'ai déposé une demande de régularisation par le travail

(CIRCULAIRE VALLS), j'ai finalement été régularisé et j'ai obtenu un titre de séjour salarié (OQTF cassée par la préfecture de Créteil).

Je n'ai pas fait de recours contre L'OQTF, elle a été cassée par la préfecture de Créteil.

Aujourd'hui j'ai une ancienneté de 9 ans sur le territoire, et une présence dans la même entreprise comme salarié depuis 8 ans.

Je précise que je suis concerné par la période de stage (les 5 ans), car pas deux années d'études.

Je souhaite déposer une demande de naturalisation, quelles sont mes chances selon vous ? votre avis ? les retours d'expériences de ceux qui ont eue une OQTF pendant la période de stage de 5 ans sont les bienvenus.

Vous remerciant par avance pour vos avis

Cordialement  
Nacim

Par **Tisuisse**, le **11/10/2017** à **07:45**

Bonjour,

Vos chance ? tout va dépendre de l'étude de votre dossier et de l'enquête qui va être diligentée mais seule votre préfecture détient la réponse.

Par **nhassar**, le **11/10/2017** à **23:09**

Bonsoir Tusuisse,

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me lire, et merci pour ton avis.

Bonne continuation

Cordialement  
Nacim